



PROCÈS-VERBAL COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

Réunion	Réunion de bureau du 02/07/2025 par moyens informatiques
Président	Roland MEHN
Membres	Bernard PAQUIN, Jean-Louis MAZZEO, Claude KEIME
Administration	Maxime RINIE

Sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours

1- SENIORS

REGIONAL 2

- Suite aux demandes de rétrogradation de CERNAY BERRU LAVANNES (courrier du 26 juin) et d'ECLARON US (courrier du 2 juillet) de R2 en R3, il est fait application des repêchages parmi les descentes de R2 en R3.

Sont repêchés* : RAON L'ETAPE US 2 et ILLZACH ASIM 2

*Classement des classés 10^e de REGIONAL 2 (Article 28 RP LGEF) :

		Pts	Carton Bleu
1.	ST AVOLD EN	16	
2.	REIMS MURIGNY FP	14	
3.	SCHEIBENHARD FC	13	
4.	CHAPELLE RCS	12	
5.	LANEUVEVILLE ES	11	
6.	RAON L'ETAPE US 2	9	-62
7.	ILLZACH MODENHEIM AS 2	9	-64

2- FÉMININES

REGIONAL 1 FEMININE

- Acte le refus d'accèsion de ST DIE KELLERMANN SR

Il est fait application d'une nouvelle accession supplémentaire parmi les classés 3^e des 3 groupes de R2F (article 3.d du championnat régional féminin).

Accède : WOIPPY FC

REGIONAL 2 FEMININE

- Acte le refus de participation de l'AS SARREY MONTIGNY et de SEDAN ARDENNES CS

Au vu des places vacantes et après avoir respecté les différents points réglementaires, la commission régionale des compétitions accorde les accessions supplémentaires ci-dessous :

-VEYMERANGE CS

-MOLSHEIM/ERNOLSHEIM 2

3- JEUNES

U14 REGIONAL 1

- Accèdent du niveau district/interdistrict en U14 R1 :

- Moselle : *FAMECK ES – VEYMERANGE CS – THIONVILLE LUSITANOS US – SAINT AVOLD EN – SARREGUEMINES FC*
-

U14 REGIONAL 2

- Accèdent du niveau district/interdistrict en U14 R2 :

- Moselle : *UCKANGE USAG – YUTZ FC – MAGNY RS – SARREBOURG FC – APM METZ – PLANTIERES UL*
-

U15 REGIONAL 2

-Acte le refus de participation en U15R2 de l'équipe de YUTZ FC

-Ce qui entraîne réglementairement le glissement complémentaire de NANCY FC

U16 REGIONAL 2

- Acte le refus de participation en U16R2 de l'équipe de l'AS GUEUX
 - Ce qui entraîne réglementairement le glissement complémentaire de VALLEE DE LA SUIPPE
-

U17 REGIONAL 2

- Acte les refus de participation en U17R2 de l'équipe de YUTZ FC et de CHAMPAGNE ACADEMY FC
 - Ce qui entraîne réglementairement les glissements complémentaires de ENT.JEUNES MOSELLE EST et de l'AS GUEUX.
-

U18 REGIONAL 2

- Accèdent du niveau district/interdistrict en U18R2 :
 - o Alsace : *MULHOUSE AZZURI*
 - Acte le refus de glissement en U18R2 de l'équipe de TREMERY FC
 - Ce qui entraîne réglementairement le glissement complémentaire de STE MARGUERITE
-

U19 REGIONAL 1

Acte le refus d'accession de VILLERS SEMEUSE.

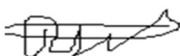
- Les places vacantes pour composer le championnat U19 R1 ayant été règlementairement attribuées, la CRC donne désormais la possibilité aux clubs de s'inscrire dans le championnat U19 R1 dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions sont à faire parvenir par mail à l'adresse : competitions@lgef.fff.fr

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président
Roland MEHN



Secrétaire de séance
Maxime RINIE

